

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME DESTINÉE A
L'AMÉLIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE D'UNE
HABITATION**

Le présent formulaire concrétise la possibilité de solliciter une prime pour des travaux permettant l'amélioration de l'isolation thermique de son habitation telle que définie dans le règlement communal du 29 mai 2024 relatif à l'octroi d'une prime à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations.

Identification du demandeur

Je soussigné(e)

né(e) le

En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?

- ☐ Unique propriétaire
- ☐ Copropriétaire avec mon conjoint (couple marié, cohabitants légaux, cohabitants de fait) figurant sur ma composition de ménage
- ☐ Copropriétaire avec d'autres
- ☐ Usufruitier
- ☐ Nu-propriétaire
- ☐ Représentant d'une association de copropriétaires,

dont le numéro d'entreprise (BCE) est le suivant (BE) :

- ☐ Autre (droit d'habitation, emphytéote, etc...)

précisez

Adresse du demandeur (du syndic pour les Associations de copropriétaires)

Veillez mentionner la rue, le N°, le code postal et le village :

Contact du demandeur (du syndic pour les Associations de copropriétaires)

téléphone :

adresse mail :

Compte bancaire du demandeur (du syndic pour les Associations de copropriétaires)

N° de compte (IBAN) (exemple : BE34 – 1234 – 1234- 1234)

Localisation et spécificité des travaux

Où se situe le logement ayant fait l'objet des travaux ?

☐ à l'adresse du demandeur

☐ à une autre adresse

veuillez mentionner la rue, le N°, le code postal et le village :

La prime, qui est sollicitée, concerne des travaux (plusieurs choix sont possibles) :

- ☐ d'isolation du toit
- ☐ d'isolation des murs
- ☐ d'isolation du sol
- ☐ de remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s.

Liste des documents à joindre

- ☐ une copie de l'accusé de réception faisant apparaître la date de la réception de votre demande de prime travaux par la Région wallonne. La date de réception du dossier par la Région Wallonne doit être au plus tôt la date d'entrée en vigueur du présent règlement.
- ☐ une notification de recevabilité de la prime régionale faisant apparaître l'objet de la prime (travaux admissibles) et le montant octroyé.

Déclaration sur l'honneur

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal de la Ville de Gembloux relatif à l'octroi d'une prime destinée à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations.

Fait à :

Le

Signature

Protection des données à caractère personnel : Les données vous concernant sont traitées par la Ville de Gembloux afin de répondre à votre demande de prime. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers à l'exception de celles que vous avez acceptées de partager. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à dpo@gembloux.be ou en adressant un courrier à l'administration à l'adresse Parc d'Epinal, 2 à 5030 Gembloux.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION :

DOSSIER COMPLET : ☐ OUI / ☐ NON

Annexe au règlement communal de la Ville de Gembloux relatif à l'octroi d'une prime destinée à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations— ANNEXE 1 : formulaire de demande d'une prime communale pour l'amélioration de l'isolation thermique d'une habitation.